

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 25 MARS 2021**

Nombre de membres en exercice : 9

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

**Affiché le 26 mars 2021**

Date de convocation : 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 25 mars à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Isabelle GRENÉ (à partir de la 2ème question), Sébastien BONNEAU, Erwan COLLIN, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT, Michèle DELÊTRE.

Absente : Isabelle GRENE (jusqu'à la 1ère question)

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Erwan COLLIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du PV du conseil d'administration du 4 février 2021

1. Approbation du compte de gestion 2020
2. Approbation du compte administratif 2020

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h30 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil du 4 février 2021. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

### 1. Approbation du compte de gestion 2020

Madame la Présidente expose que le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2. Approbation du compte administratif 2020

Madame la Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'administration d'examiner le compte administratif du budget du CCAS 2020 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévus :	<b>2 802,00</b>
	Réalisé :	<b>2 559,41</b>
	Reste à réaliser :	<b>0</b>
Recettes	Prévus :	<b>2 802,00</b>
	Réalisé :	<b>2 802,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Fonctionnement :		<b>242,59</b>
Résultat global :		<b>242,59</b>

Madame la Présidente donne la parole à Willy RZEPKA.

Hors de la présence de Madame la Présidente, le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La séance est levée à 19h45.

La date du prochain Conseil d'administration du CCAS est fixée au 8 avril 2021 à 19h30.